

# Cestay'infos

Numéro 30 (Juin 2017)

BULLETIN EDITE PAR LA MUNICIPALITE DE CESTAYROLS

Responsable publication : Jean DERRIEUX  
Réalisation et conception : Municipalité de Cestayrols  
Ne pas jeter sur la voie publique

## SOMMAIRE

### EDITORIAL

*La municipalité*

#### LES BUDGETS

Communal  
Assainissement

#### LES TRAVAUX

Voirie et réseaux  
Salle des associations  
ND de Roumanou

#### INFORMATIONS DIVERSES

#### LES ECOLES

#### L'AGGLOMERATION

Gaillac-Graulhet Agglomération  
SPANC Communiqué

### *La vie associative*

Les Anciens combattants

L'A.D.M.R.

Cestay' en fêtes

Les étincelles de Cestayrols  
Cestayrols Convivialité Loisirs  
Club Naturiste en Albigeois  
Cestayrols Loisirs

Diane Cestayrolaises

Gymnastique de Cestayrols

Lectibulle

ND de Roumanou

St Amans de Lincarque

St Michel de Cestayrols

Repas du Bourg

Secours Populaire

Office Tourisme Gaillac

#### AGENDA – FICHE PRATIQUE

## EDITORIAL

Voici le 30 ième Cestay'Info qui reprendra les actions menées depuis 6 mois ainsi que les événements ayant concerné notre commune.

Le premier d'entre-eux est la transformation de notre ancienne communauté de communes Tarn et Dadou en communauté d'agglomération (CA). Par la fusion de notre ancien territoire et des communautés de communes de Vère-Grésigne-Pays Salvagnacois et de CORA (le Rabastinois), le périmètre est passé de 29 à 63 communes. Nous sommes désormais environ 70.000 à vivre dans cette nouvelle entité.

Cette évolution ne va pas sans quelques frictions et difficultés d'organisation. Trouver sa place et se faire entendre parmi 63 membres n'est pas toujours chose aisée et malgré la constitution et l'élection de l'exécutif, tout est loin d'être clair quant au fonctionnement. Pour exemple, les compétences scolaires et voirie qui sont pour la première fois exercées communautairement sur ce grand territoire et pour lesquelles il faut à la fois inventer un mode de fonctionnement homogène et respectueux des nombreux particularismes liés à des gestions parfois très différentes avant le 1<sup>er</sup> janvier dernier.

Quant aux aspects budgétaires et financiers, vous verrez qu'il n'est pas simple de savoir qui percevra de la CA et qui y contribuera. La fiscalité a due, elle aussi, être ajustée puisque les taux des 3 anciennes communautés étaient différents. Et cet ajustement a eu bien entendu des conséquences sur les calculs communaux. Comme vous le verrez dans les pages consacrées au budget, le conseil municipal a pris la décision de baisser ses propres taux pour limiter au maximum l'impact de la hausse liée à l'harmonisation communautaire.

En ce qui concerne les travaux de voirie et d'aménagement au sein du village, programmés par la commune parfois depuis des mois, ils vont enfin pouvoir se concrétiser. Les demandes de subventions ont toutes reçu un avis favorable. Ils ne débiteront toutefois qu'à partir du 4<sup>ème</sup> trimestre en raison notamment du passage de plusieurs courses cyclistes pendant l'été. Le tour de France le 15 juillet et les championnats du monde amateur le 27 août où, nous n'en doutons pas, les Cestayrolais seront nombreux à venir voir le passage des coureurs.

Outre ces deux événements, les occasions de se rencontrer seront encore nombreuses grâce au dynamisme sans faille de nos associations qui vous dévoileront leurs programmes de festivités dans la deuxième partie du journal.

L'ensemble des membres du conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter de passer un bel été. Nous profitons de cette occasion pour vous rappeler les dates des prochaines élections législatives, les 11 et 18 juin. Voter est un geste citoyen.

Bonne lecture.

Le Maire  
Jean DERRIEUX

# La municipalité

## LES BUDGETS

### LE BUDGET COMMUNAL

#### Compte administratif 2016.

##### *Fonctionnement :*

Les dépenses de fonctionnement (hors opération d'ordre liée à la vente de l'école de Lincarque) se montent à 261 018 euros, en légère augmentation par rapport aux années 2014 et 2015 où la moyenne se situait à 233000 euros. Cette augmentation s'explique par un accroissement des charges de personnel : mise en parallèle de personnel au moment du remplacement de la secrétaire de mairie associé à des remplacements divers, ainsi que la pérennisation d'un poste d'agent technique (20h) en contrat aidé. La progression régulière des charges de gestion courantes et des charges à caractère général justifient ces constats.

Côté recettes réelles, nous atteignons 327797 euros soit un excédent de 66779 euros pour l'année 2016 en fonctionnement. La réduction de près de 20000 euros par rapport à la moyenne des 2 années précédentes est en grande partie due à la baisse des dotations de l'état puisque cet apport passe de 116 000 (moyenne des années 2014 – 2015) à 90980 euros.

En tenant compte des excédents reportés des années antérieures (159379 euros), l'excédent total de fonctionnement à fin 2016 s'élève par conséquent à 226 158 euros.

##### *Investissement :*

En 2016, les dépenses d'investissement se sont élevées à 279 426 euros auxquels il faut ajouter un déficit reporté de 2015 de 111 304 euros soit un total de 390 730 euros. Les recettes atteignent 420 196 euros dont 110000 euros en provenance de la vente de l'école de Lincarque, soit un excédent net de 29466 euros.

Fin 2016, la commune avait donc un excédent cumulé de 255624 euros permettant d'aborder 2017 avec optimisme pour les projets à réaliser et le fonctionnement quotidien.



#### Budget 2017.

##### *Préambule :*

Depuis le 1<sup>o</sup> janvier 2017, la communauté d'agglomération a pris les compétences relatives au domaine scolaire et à la voirie, ce qui signifie que c'est l'agglomération qui règle les factures correspondant aux dépenses effectuées par la commune dans ces domaines. Néanmoins la commune supporte toujours ces dépenses par le biais d'attributions de compensation qu'elle doit verser à l'agglomération tout au long de l'année. Les montants versés à l'agglomération résultent d'évaluations basées sur les dépenses de la commune au cours des années antérieures. Sachant que le principe est : **« un euro dépensé par Cestayrols, payé par l'agglomération est un euro que la commune reverse à l'agglomération »**, il faut espérer que les évaluations ont été correctement réalisées. Une commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) se réunira à l'automne pour affiner les comptes et éventuellement réajuster les transferts (dans un sens ou dans l'autre).

##### *Section de fonctionnement :*

Il résulte de ce mode de fonctionnement un peu particulier que, pour le moment, les budgets de la commune restent voisins de ce qu'ils étaient par le passé. Ils ont été établis en restant fidèle à nos habitudes : les prévisions de dépenses ont été majorées et les recettes minorées. Le budget de fonctionnement s'équilibre à 399 158 euros en tenant compte de l'excédent reporté de 2016.

Les dépenses se répartissent de la façon suivante : des charges à caractère général (électricité, eau, carburants etc...) pour un montant de 90600 euros, des charges de personnel pour 145044 euros, les attributions de compensations vers l'agglomération (qui englobent les charges de

fonctionnement de l'école, la participation au SDIS et les dépenses de rénovation de l'éclairage public) pour 80000 euros. En y ajoutant les autres charges de gestion courante (transport scolaire, indemnités des élus, subventions aux associations,...) pour 40000 euros, le remboursement des intérêts des prêts 17000 euros et enfin, 26514 euros pour des dépenses imprévues, on arrive bien aux 399 158 euros annoncés.

En dehors du report des années antérieures, les recettes proviennent essentiellement des impôts communaux (120000 euros contre 165998 en 2016) sur lesquels nous reviendront dans le paragraphe « taxes », des dotations de l'état (80000 euros contre 121272 en 2015), des loyers des appartements et de la salle des fêtes (20000 euros) et des compensations diverses (part du salaire du secrétaire de mairie qui travaille aussi à Fayssac, salaire de l'employée du bureau de poste et divers contrats de travail aidés).

#### *Section d'investissement :*

Pour cette section du budget, le montant des dépenses correspond en majorité aux travaux déjà pris en compte (mais non réalisés) en 2016 à savoir : les bouches d'incendie du bourg et de Lincarque, les travaux d'électrification et d'éclairage public au niveau de la place de la mairie, l'aménagement du carrefour entre la RD1 et la RD3, la salle des associations, la rénovation de la nef de la chapelle de Roumanou. A ces travaux s'ajoutent divers achats ou des remplacements de matériel (épareuse, désherbeur thermique, réciprocatrice et outillage divers) ainsi que des prévisions de dépenses pour des projets à venir (columbarium par exemple). Le total des dépenses d'investissement atteint la somme de 415 183 euros incluant le remboursement de la charge financière (emprunts liés à la réalisation de la mairie et de la rénovation du centre bourg).

Les dépenses sont équilibrées par les subventions demandées pour les divers travaux annoncés (pour 157815 euros) auxquelles il faut ajouter le retour de FCTVA de 98000 euros (travaux effectués en 2015), un virement de la section de fonctionnement de 98502 euros, l'excédent de 2016 (pour rappel 29466 euros) et une ligne de trésorerie de 31400 euros qui, compte tenu de la date à laquelle les travaux les plus coûteux seront réalisés, ne sera pas consommée.

#### Les taxes communales.

Quelques explications sont nécessaires pour comprendre la politique qui a guidée vos élus dans la détermination des diverses taxes communales pour l'année 2017. Même si vous constatez une fois de plus une augmentation des impôts fonciers et de la taxe d'habitation lorsque vous recevrez vos avis d'imposition à l'automne prochain, l'examen attentif de ces avis vous permettra de constater que la part communale a fortement baissé par rapport à 2016. A l'issue de la fusion des 3 communautés de communes au 1<sup>o</sup> janvier 2017 (VGPS, TED et Rabastinois), les taux d'impositions intercommunaux se devaient d'être identiques sur tout le nouveau territoire. L'alignement de ces taux s'est fait vers le haut. De nouvelles compétences (écoles, voirie) ayant été transférées des communes vers l'intercommunalité, ce choix peut aussi se comprendre. Le tableau ci-dessous résume les taux d'imposition de l'année 2016 et ceux de cette année pour l'ex territoire de Tarn et Dadou d'une part et ceux de la commune d'autre part.

	Taxe d'habitation	Taxe sur Foncier Bâti	Taxe sur Foncier non Bâti
TED en 2016	10.5%	0.55%	3.84%
AGGLO en 2017	13.5%	2.55%	5.59%
Commune en 2016	11.63%	13.6%	63.55%
Commune en 2017	10.86%	12.38%	57.84%

Comme vous pouvez le constater à l'examen de ces chiffres, la progression des taux de prélèvement est très importante pour la part « Agglomération », alors qu'au niveau communal, c'est une baisse uniforme de 9% de chacune des 3 taxes qui a été votée. Ce choix a été fait après différentes simulations examinées en conseil municipal, destinées à limiter l'impact global sur la taxe foncière et sur la taxe d'habitation que les Cestayrolais auront à régler à l'automne prochain, sans toutefois mettre en péril les finances de la commune à qui il reste encore pas mal de postes de dépenses non transférées à assumer.

Pour être complet sur ces choix, il faut savoir qu'une partie de l'augmentation des taxes de l'agglomération vient en déduction des contributions que la commune lui verse pour les nouvelles compétences transférées. On peut alors se poser la question de savoir si la commune aurait pu, ou non, compenser totalement les augmentations imposées par l'agglomération en

réduisant encore plus ses propres taux de prélèvement. La réponse à cette problématique, qui a été la même dans toutes les communes du territoire, a été majoritairement celle que nous avons adoptée. Grâce à une gestion saine de nos finances, nous avons pu amortir une partie des augmentations, mais à ce jour, les incertitudes sur l'évolution des attributions de compensation versées à l'agglomération sont telles que nous ne pouvons mettre les finances de la commune en difficulté, surtout quand on sait tout ce qui mériterait d'être dépensé pour l'entretien du patrimoine qui reste à la charge de la commune.

## LE BUDGET ASSAINISSEMENT

### Compte administratif 2016.

En 2016, les dépenses de fonctionnement ont atteint 19479 euros pour un montant de recettes de 23912 euros, soit un excédent 2016 de 4433 euros. En y ajoutant le report des années précédentes (6199 euros), on arrive à 10632 euros d'excédent pour la section de fonctionnement.

Pour l'investissement, les dépenses se chiffrent à 18899 euros incluant le déficit 2015 de 6084 euros. Côté recettes on atteint 33065 euros dont 13012 euros proviennent du FCTVA, 13968 euros des amortissements linéaires des installations et le solde du virement de la section de fonctionnement. L'excédent d'investissement 2016 est donc égal à 14166 euros.

### Les taxes 2017.

Etant donné que les taxes d'habitation et foncière augmentent cette année de façon plus significative que les années passées, le conseil municipal a décidé de geler les différentes composantes de la redevance d'assainissement. Celles-ci restent inchangées par rapport à 2016 à savoir 50 euros pour les frais d'ouverture de dossier, 86,70 euros pour la part fixe de la redevance et 0,73 euros/m<sup>3</sup> HT pour la partie proportionnelle. Ces tarifs qui, pour des consommations d'eau moyennes de 100m<sup>3</sup> aboutissent à des factures annuelles de l'ordre de 160 euros ce qui représente un effort important pour les contribuables raccordés au réseau d'assainissement, sont néanmoins très insuffisants pour pouvoir rénover le réseau existant à un « rythme normal ». Une réflexion devra être engagée pour trouver une solution à cette problématique qui ne pourra qu'entraîner des augmentations conséquentes.

### Le budget 2017.

En fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de 30236 euros. Côté recettes ce budget pâti de l'absence de nouveaux raccordements dont la conséquence est la stagnation de la redevance d'assainissement, environ 13000 euro auxquels il faut ajouter un peu plus de 2000 euros de prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau. Ces modestes rentrées limitent bien entendu la possibilité de réaliser des investissements importants. Néanmoins sur deux années consécutives on arrive, tant bien que mal, à rénover une petite partie du réseau. Cette année, ce sera le cas du tronçon qui part de la route de Donnazac et se termine au niveau du monument aux morts (opération qui aurait dû avoir lieu en 2016). Des filtres vont aussi être installés dans les regards du centre bourg afin d'en faciliter l'entretien.

Ces dépenses d'investissement sont financées par une aide (fond de concours) de 3645 euros en provenance de l'ex communauté de communes (TED) demandée sur les fonds 2016, un retour de FCTVA de 3565 euros, l'excédent de 2016 et un virement de la section de fonctionnement. Pour 2017, la section d'investissement s'équilibre à hauteur de 39682 euros.

## LES TRAVAUX

### LA VOIRIE ET LES RESEAUX (COMMUNE)

Malgré que l'année soit déjà bien avancée, les travaux annoncés dans de précédents Cestay'Info n'ont pas encore débuté. Les nombreuses manifestations sportives qui vont se dérouler sur la commune sont en partie responsables de ce retard puisque la durée des chantiers à venir ne permettait pas de les programmer dans les intervalles les séparant. Les projets sont donc programmés pour la rentrée de septembre : bouche d'incendie supplémentaire dans le bourg au niveau du carrefour de l'ancienne poste, réfection du réseau d'assainissement depuis la RD33 (route de Donnazac) jusqu'au monument aux morts, renforcement du réseau d'alimentation électrique du centre bourg, rénovation (avec économie



d'énergie à la clef) de l'éclairage public au niveau du carrefour entre la RD1 et la RD3 (place de la mairie) et sécurisation de ce même carrefour.

## LA SALLE DES ASSOCIATIONS

En ce qui concerne la salle Winner, future salle destinée aux associations, le projet avance lui aussi, puisque le permis de construire respectant les préconisations des services de l'architecte des bâtiments de France a été déposé le 23 mai. La procédure de consultation des entreprises devrait suivre ce qui permettra d'envisager le début des travaux pour le début du 4<sup>o</sup> trimestre 2017.

## NOTRE-DAME DE ROUMANOU

Pour la 2<sup>o</sup> tranche de travaux de la chapelle Notre Dame de Roumanou (rénovation de la nef), les démarches avancent elles aussi en parallèle avec les demandes de subventions auprès des différentes instances politiques (état, région, département et enveloppe parlementaire). Là encore, le respect des règles des marchés publics devrait permettre de débiter les travaux au cours du 4<sup>o</sup> trimestre de cette année.

## LA VOIRIE ET LES RESEAUX (COMMUNAUTAIRE)

Dans le domaine de la voirie d'intérêt communautaire (hors bourg par conséquent comme cela vous est expliqué dans le paragraphe concernant la communauté d'agglomération), 4 sites ont été retenus parmi les 7 qui nécessitent un entretien indispensable. Même en réduisant les lieux d'intervention, c'est encore une somme de 30000 euros qui sera consacrée à ce poste pour une réfection qui ne pourra être que partielle, malheureusement. La rénovation complète des 7 lieux repérés a été évaluée à près de 100000 euros, alors qu'en parallèle l'apport des impôts communaux (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et le non bâti) ne représente que 128000 euros pour 2017 (contre 141000 en 2016). On peut donc comprendre qu'avec aussi peu de moyens tout ne puisse être fait la même année.

Pour 2017, l'effort portera donc sur les zones les plus dégradées des chemins de Mestrance, de l'Aubari, de Prat de la Foun et pour finir du chemin qui va de Lafargue vers Bonnefon (partie déjà prévue en 2016 avec l'ex communauté de communes Vère - Grésigne).

## FAUCARDAGE

Pour entretenir les bords des chemins, la municipalité a décidé de remplacer l'ancienne épareuse dont l'entretien devenait prohibitif compte tenu de son âge. Effectuer plus de 6000 euros de réparations sur une machine de plus de 10 ans dont la valeur vénale était inférieure au coût des réparations n'était pas raisonnable. C'est une épareuse de Marque SMA semi professionnelle qui a été choisie avec un contrat de garantie de 2 ans. Celle-ci est en service depuis 2 ou 3 semaines sur nos routes et chemins.

## CENTRE-BOURG

L'aménagement du talus de l'église de Cestayrols a été entamé au début du printemps. Après l'arrachage des souches d'arbres qui envahissaient l'espace, des murettes de soutènement en pierre locale ont été réalisées par les employés communaux. Ces murettes ont été judicieusement associées avec le rocher naturel qui émerge par endroit. Une bâche destinée à éviter la repousse des herbes indésirables et à maintenir la terre a ensuite été disposée sur les parties les plus en pente. Différentes plantes pouvant supporter la sécheresse ainsi que quelques pieds de vigne ont ensuite été répartis sur la pente. Les plantes choisies devraient progressivement recouvrir le talus sans gagner trop en hauteur afin de laisser la perspective que l'on a depuis le parking de l'église. Il est prévu d'installer un banc en partie basse du talus pour que les promeneurs puissent s'y reposer tout en profitant du paysage.

## PÊLE-MÊLE...

### EVENEMENTS SPORTIFS

Pour Cestayrols, l'année 2017 aura probablement été l'une des plus riches de son histoire en évènements sportifs majeurs.



Fin avril, c'est le tour de France automobile, avec près de 300 véhicules de collection (des années 1950 à 1970) qui a débuté cette liste importante de manifestations que beaucoup de communes pourraient nous envier. A cette occasion, des véhicules de marques prestigieuses, Ferrari, Porsche, Jaguar, Alfa Roméo

et bien d'autres encore, ont traversé les bourgs de Cestayrols et Lincarque sous l'œil ébahi de quelques nostalgiques de ces voitures mythiques qui en ont fait rêvé plus d'un.

Le 3 juin, ce sont plus de 400 marcheurs qui ont découvert nos sentiers pédestres en participant à une marche nordique qui les a conduit du domaine des Vignals à Cestayrols (et retour) en passant par Lincarque.

Nous en arrivons maintenant au cyclisme avec 3 dates importantes.

Le 28 mai se sont plus 1800 cyclistes qui ont participé aux épreuves de qualifications aux championnats du monde de course cycliste sur route catégorie amateur. Le terme « amateur » masque la réalité des performances car rouler à plus de 35Km/h sur près de 150Km sur nos routes vallonnées n'est pas donné au premier venu.

Les qualifiés et leurs homologues de nombreux pays (Australie,.....) se retrouveront sur le même circuit du 24 au 27 Aout prochain pour les championnats du monde cette fois. Près de 3000 concurrents de 50 nations différentes, auxquels il faut ajouter de nombreux accompagnateurs, soit 7 à 8000 personnes, sillonneront nos routes fin Aout.

Mais avant cette épreuve mondiale, le 15 juillet c'est l'épreuve reine du cyclisme international, à savoir le Tour de France cycliste qui, une fois de plus, traversera Cestayrols au cours de l'étape Blagnac –Rodez. Le passage des coureurs est prévu vers 15h ou 15h30 suivant le rythme de la course. La caravane, tant attendue des spectateurs et surtout des enfants, passera vers 13H30. Certaines associations locales (les majorettes, Cestayrols en Fête,.....) envisagent de réaliser quelques animations pour la circonstance. Vous en serez averti à l'avance et pourrez vous joindre aux bénévoles si vous le souhaitez. Espérons que la météo soit plus clémente que lors du précédent passage de cette épreuve et que la retransmission télévisée montre enfin notre bourg à la forme si caractéristique, sans l'éviter comme ce fut le cas lors de la précédente édition.

Si vous souhaitez participer au groupe de 5 ou 6 personnes qui assureront localement la sécurité des championnats du monde cycliste du 27 aout, ou si vous disposez de gites ou de chambres pour accueillir des participants, vous pouvez contacter les organisateurs ou l'office du tourisme d'Albi qui relaira votre proposition.

## DEFIBRILLATEUR

C'est grâce à plusieurs de nos associations locales qui ont répondu favorablement à l'appel à

participation de certaines d'entre elles, que la commune dispose maintenant d'un défibrillateur placé au niveau des toilettes publiques en face du restaurant Lou Cantoun. Le choix de cet emplacement a été dicté par un certain nombre de contingences techniques et pratiques (lieu accessible à tout instant, à l'abri du soleil et de la pluie, possédant une alimentation électrique). Un grand merci à ces associations (Cestayrols loisir,



Cestayrols en Fêtes, Cestayrols convivialité et loisirs, la Diane Cestayrolaise, les Etincelles de Cestayrols, Saint Michel, les Anciens Combattants, le club des naturistes) qui ont participé selon leurs moyens à cet achat. Une formation à l'utilisation de

l'appareil va être mise en place le plus rapidement possible.

## ZERO-PHYTO

Comme la loi l'impose depuis le 1° janvier 2017, les herbes indésirables (en dehors des cimetières qui peuvent encore être traitées chimiquement pendant quelques années) ne sont plus traitées par des désherbants chimiques sur notre commune. Des demandes de subventions pour l'achat de désherbeurs thermiques et de réciprocatours ont été adressées à l'agence de l'Eau Adour-Garonne qui subventionne ce matériel spécifique. En aidant les communes à changer de pratique en matière de désherbage, cette agence contribue ainsi à la réduction des rejets de pesticides dans le milieu naturel, donc à terme dans l'eau que nous buvons ou utilisons pour cuisiner.

On entend souvent certaines personnes dire qu'elles ont fait le plein de Glyphosate pour palier sa disparition prochaine dans le commerce, afin de pouvoir continuer à l'employer pour désherber leurs allées ou pire leurs jardins. On peut effectivement voir les choses comme cela, mais ce serait quand même dommage de continuer à utiliser des produits qui sont reconnus pour leur nocivité sur la santé alors que de simples gestes ou pratiques permettent d'aboutir au même résultat sans inconvénient sur notre santé et celle des générations à venir. Nous vous recommandons la lecture de l'encart ci-joint relatif au paillage (l'une des solutions permettant de réduire le désherbage chimique). Cette information via le Cestay'info, associée au diagnostic des pratiques de désherbage passées et aux solutions envisagées pour ne plus utiliser de produits chimiques font partie des conditions pour obtenir des subventions de l'Agence de l'Eau.

Pour que notre information à votre égard soit complète sur ce sujet, nous avons organisé, avec l'aide du Syndicat Mixte de Rivière Cérou-Vère et du CPIE (organismes que nous tenons à remercier sincèrement pour leur aide efficace) une information à destination des enfants de nos écoles. Trois demi-journées de découverte de leur milieu naturel, de la biodiversité qui les entoure et des moyens de les préserver vont leur être proposées au cours de ce trimestre. Ils vous en parleront probablement le soir à leur retour de l'école.

## COLOMBARIUM

Afin de répondre aux attentes des administrés et aux nouvelles pratiques en matière d'inhumation, le conseil municipal de Cestayrols envisage la possibilité de doter chacun des 3 cimetières d'un columbarium et d'un jardin du souvenir.

Pour adapter l'offre à la demande et surtout ne pas engager de dépenses inutiles, il serait souhaitable que les personnes intéressées par ce projet et tout particulièrement ceux qui envisagent l'achat d'une case destinée à recevoir des urnes funéraires se rapprochent du secrétariat de mairie dans les semaines à venir afin de faire connaître leurs intentions.

## A PROPOS DE LA SALLE DES FÊTES...

La salle des fêtes est à la disposition du public pour des manifestations familiales type mariage, réunion de famille, anniversaire.

La plupart des locataires se comportent de façon très correcte. Mais ces derniers temps nous avons été confrontés à des dégradations et à des nuisances sonores affectant les riverains. Nous invitons les utilisateurs à respecter le règlement. En cas de comportement déplacé, le Maire se réserve le droit d'appliquer des sanctions (financières ou autres) envers les contrevenants. Pour les tarifs et les dates, s'adresser à la mairie ou sur le site internet de la commune.

## INFOS PRATIQUES

Nous invitons les nouveaux arrivants, propriétaires ou locataires, à prendre contact avec le secrétariat de la mairie et le bureau de poste local afin que l'on puisse les informer des démarches administratives qui résultent de leur nouvelle installation et aussi pour enregistrer leur adresse

exacte et le nom des personnes qui seront domiciliées chez eux pour éviter des renvois de courrier. Pensez aussi à indiquer clairement sur votre boîte à lettres le nom des diverses personnes qui sont domiciliées chez vous. Chaque semaine, ce sont plusieurs lettres qui sont retournées vers les services postaux faute de trouver leurs destinataires aux adresses mentionnées.

Si vous souhaitez vendre ou louer un bien immobilier, vous avez tout intérêt à le faire savoir en mairie car le secrétariat de mairie est fréquemment sollicité directement ou par téléphone par des personnes qui recherchent de telles offres. Il en va de même pour les locations saisonnières.

Enfin, si vous rencontrez des problèmes de toute nature, alimentation en électricité, en eau potable, avec le réseau téléphonique, sachez que la mairie dispose de liens privilégiés avec les services compétents. L'information que vous nous donnerez nous permettra d'appuyer votre demande (préalablement envoyée à vos fournisseurs par vos soins) et souvent d'en accélérer le traitement.

La mairie envisage de créer une liste de diffusion par internet pour transmettre à ceux de nos concitoyens qui le souhaitent les informations en provenance des services de la préfecture ou de la gendarmerie ainsi que des rappels des manifestations qui se dérouleront sur le territoire de la commune. Les informations qui pourraient ainsi vous être adressées concernent par exemple

des recommandations en matière sanitaire, météorologique (annonce d'orages violents) ou des mises en garde contre les agissements de malfrats en vous



prévenant de leur mode opératoire afin que vous sachiez comment réagir si vous êtes confrontés à ces individus. Si vous souhaitez bénéficier de ce service (gratuit), vous pouvez contacter le secrétariat de la Mairie pour qu'il enregistre vos coordonnées internet dans la liste de diffusion qui sera activée dans les prochaines semaines.

## MAIS AUSSI...

### GARAGE SALANHAC

Comme vous le savez peut être, le garage Salanhac va changer de propriétaire très prochainement. Pour organiser ce changement, le garage sera fermé du 1<sup>er</sup> au 30 juin. Vous serez

informé de la date exacte de réouverture (peut-être avant le 30 juin) dès que possible. Les futurs propriétaires sont Madame Lhomer Ludivine et Monsieur Pauliat Jean Christophe qui reprendront les activités du garage. Nous sommes très heureux de les accueillir à Cestayrols et aussi très contents qu'ils poursuivent une activité qui est un plus dans une commune rurale comme la notre.

Nous profitons de ces lignes pour remercier très sincèrement Monsieur et Madame Salanhac qui depuis 1987 rendent de fiers services à tous ceux qui font appel à leurs compétences que ce soit pour un simple entretien, une révision ou un dépannage complexe. Merci à tous les deux pour votre gentillesse, votre disponibilité et votre savoir faire. En attendant de vous revoir pour échanger quelques mots, nous vous souhaitons une bonne retraite.

### DES NOUVELLES DE ROSIE

Rosie notre ancienne factrice, vous fait savoir qu'elle a bien profité, avec son conjoint, du week-end dans le GERS offert lors de son départ à la retraite.

Elle remercie tous ceux qui ont participé à ce cadeau et envoie ses amitiés à tous ses anciens clients.

### ET ENFIN...

Un des logements de la commune se libèrera au mois de juillet. Il s'agit d'un appartement T3 situé dans le bâtiment de la mairie. Si vous connaissiez une personne intéressée par cette location, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie. Le montant mensuel du loyer est de 540 € + 30 € de charges.

## LES ECOLES

### Fin du SIRP, mais continuité des services.

Comme prévu, le SIRP a été dissous le 31 décembre 2016. Depuis, la commune a perdu la compétence scolaire au profit de la communauté d'agglomération. Cette dernière a la maîtrise d'œuvre sur l'entretien et l'organisation des bâtiments d'école, la rémunération des salariés, la cantine et la gestion des temps scolaires et périscolaire.

C'est un représentant de la communauté d'agglomération qui devrait théoriquement siéger au conseil d'école. Le conditionnel utilisé dans la rédaction reflète les incertitudes actuelles, face à la mise en place progressive des services d'unification de la communauté d'agglomération. Dans l'attente de sa prise de fonction, le maire continue d'assumer ce rôle.

Le groupe de cinq communes, Cestayrols,

Fayssac, Labastide-de-Lévis, Rivières et Senouillac, uni par le projet d'ALAE, a demandé à conserver un pouvoir décisionnaire local. En accord avec la communauté d'agglomération, des élus de ces communes se réunissent tous les mois en comité de pilotage ALAE, pour prendre les décisions nécessaires à la bonne marche des écoles. Un des sujets abordés ce printemps concerne l'unification des tarifs de cantine et d'ALAE sur les cinq communes. La cuisine à Cestayrols et la livraison des repas à Fayssac devraient être maintenus.

Le comité de pilotage de l'ALAE, constitué des représentants des cinq communes qui le composent, réfléchit à un projet



d'accompagnement des jeunes au delà du CM2. Ceux qui quitteront les écoles cette année, devraient pouvoir bénéficier d'une structure d'accueil pour monter un projet éducatif de groupe avec un animateur.

L'association « les Elfes des Vignes », gère les vacances scolaires. La direction de cette structure est assurée par Elsa ... Ses activités sont maintenant totalement séparées de l'ALAE avec son propre personnel.

La baisse régulière des effectifs continue de préoccuper les enseignants, les élus et les parents d'élève. Après la fermeture d'une classe en 2014, la menace persiste sur l'une des classes du regroupement pédagogique. Les élus locaux délégués auprès du comité de pilotage de l'ALAE sont Marie-Josée Roussel de Fayssac et Gilles Dolmazon, respectivement ex présidente et vice-président du SIRP dissous au 31 décembre 2016.

## AGGLOMERATION

« TARN ET DADOU »  
devient  
« GAILLAC-GRAULHET  
AGGLOMERATION »

D'aucuns trouveront que ce nouveau nom manque cruellement d'originalité. Et ils n'auront certainement pas tort. Mais, après réflexion, il est apparu aux élus que mieux valait manquer



d'originalité et indiquer un territoire précis plutôt que de trouver un nom original mais tellement sibyllin que personne ne saurait à quoi il peut faire référence. Et puis ne nous leurrons pas. Ce nom a pour autre avantage de ne pas raviver les braises d'une querelle de clochers qui avait amené l'ancien territoire de Tarn et Dadou aux bords de l'explosion.

Non ! Cela ne servait à rien d'autant qu'il y a déjà assez de sujets sur lesquels les avis peuvent diverger.

Donc, pour en revenir aux simples faits, petit rappel du dernier



Cestay'infos. Tarn et Dadou, 29 communes pour un peu moins de 50.000 habitants, a cessé d'exister au 31 décembre 2016 et a intégré une nouvelle intercommunalité regroupant en plus d'elle, celles de Vère-Grésigne-Pays Salvagnacois et de CORA (avec pour ville centre Rabastens) au 1<sup>er</sup> janvier 2017. A ce jour 63 communes pour 70.000 habitants.

Le siège de cette nouvelle communauté est basé à Técou (dans l'ancien centre de ressources de Tarn et Dadou) où les élus (100 au total) se réunissent une fois par mois en moyenne en séance plénière.

Alors, comme aurait dit Michel Chevalet en son temps (les plus anciens s'en souviendront) « Comment ça marche ? »

Et bien c'est tout... sauf simple !

1) En termes d'exercice des compétences (c'est-à-dire ce que la communauté gèrera en direct en lieu et places des communes) la règle est la suivante ; tout ce qui était déjà géré par l'une ou l'autre des anciennes communautés est automatiquement reversé dans les compétences de la nouvelle.

2) Représentativité (combien d'élus par commune) ; 1 élu pour toute commune de moins de 1000 habitants plus 1 élu supplémentaire par tranche de 1000. Quelques aménagements concernant les grosses communes (un tout petit peu mieux représentées) et nous arrivons à 100 délégués pour 63 communes.

3) Les services (techniques et administratifs). Ils sont répartis au sein de 5 grandes directions que sont :

- Le Développement économique,
- L'Aménagement du territoire
- Les Services à la Population
- Le Cadre de vie

L'Administration et les ressources.

Les agents sont quant à eux répartis selon les services, sur plusieurs sites des trois anciennes communautés de communes.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et plus précisément depuis que l'organisation politique a été définie, de nombreuses commissions

se sont mises au travail. Tant dans les domaines économiques, des ressources humaines ou budgétaires que dans les secteurs de la voirie et des écoles qui touchent plus directement la population. De nombreuses heures ont été passées à faire en sorte que tous les chamboulements liés à la réorganisation complète, aux modes de fonctionnement ou aux financements (souvent disparates d'une communauté de communes à l'autre) ne portent pas – trop - atteinte à la bonne marche des services à destination des mairies ou de la population. C'est particulièrement le cas pour la voirie (il a fallu par exemple décider de ce qui restait de la compétence communale – les zones urbaines entre panneaux d'agglomération, hameaux mis à part) et de ce qui passait sous responsabilité de l'agglomération (le reste des routes communales). Mais aussi des écoles où les mairies et les anciens syndicats ont perdu toute compétence. Que ce soit sur le fonctionnement mais aussi et surtout sur les bâtiments.

Tous ces travaux laborieux n'ont jusqu'à présent servi qu'à harmoniser les modalités de fonctionnement et à permettre à nos routes et à nos écoles (pour ne parler que de cela) de continuer à être entretenues et à remplir leur mission. Pour ce qui est de la définition d'une réelle politique, il faudra encore quelques mois pour envisager de s'y pencher réellement. Et peut-être attendre la fin du mandat en 2020 pour en voir les premiers effets.

Il en fut de même pour les budgets. A commencer par les taux applicables aux taxes qui

doivent être identiques pour l'ensemble des citoyens sur le périmètre de la communauté d'agglomération. Pour éviter de mettre en péril la toute nouvelle entité, il a été décidé de s'aligner sur le taux le plus élevé (13,5% pour la taxe d'habitation, précédemment appliqué par Vère-Grésigne-Pays Salvagnacois). Il a été convenu, en contrepartie, que les communes baisseraient leur propre fiscalité pour limiter les incidences de ce choix. Malheureusement, au vu des nombreuses incertitudes qui subsistent quant à la justesse des projections d'aides de l'Etat, des coûts réels de fonctionnement et autres, il a été impossible d'atteindre une compensation totale. 2018 devrait permettre à tout le monde d'y voir un peu plus clair.

Si les budgets sont une chose, les participations financières en sont une autre. En effet, un transfert de compétence implique systématiquement un transfert des charges. Pour rester dans les secteurs de la voirie et des écoles, qu'en est-il des financements auparavant assurés par les communes et désormais transférés à la communauté d'agglomération ? Et qu'en est-il des éventuels emprunts contractés par les uns ou par les autres pour construire des classes ou acheter des matériels ? Et comment indemniser une commune qui assure des missions au nom de la communauté d'agglomération ? Pour répondre à cette problématique, il a été mis en place des attributions de compensation (AC) qui peuvent être positives (la commune reçoit de la CA) ou négatives (l'inverse). Mais là aussi, nous sommes dans le royaume de l'incertitude... Une CLECT (acronyme barbare désignant une Commission en charge de définir les règles définitives de calcul de compensations financières en fonction des charges transférées) devrait se réunir dans les prochains mois. Un coin de voile devrait alors se lever.

A ce jour, tout semble (et reste) très compliqué. Vivre à 29 était difficile. Se marier à 63 l'est encore plus. C'est certainement une des raisons qui ont poussé 4 communes (Missècle, Moulayrès, Itzac et Loubers, toutes limitrophes d'autres communautés de taille plus modeste à demander à quitter la CA. Au nom de l'autodétermination des

communes, le Conseil d'Agglomération a accepté leurs demandes. Ce sera maintenant aux 59 autres conseils municipaux d'entériner ou non le choix fait par leurs représentants à la CA. Cestayrols n'avait pas ce choix puisqu'une des conditions pour pouvoir quitter une communauté de communes est de ne pas briser une continuité territoriale. C'était le cas avant la fin 2016. Cela ne l'est plus aujourd'hui. Nous devons donc faire contre mauvaise fortune bon cœur et travailler ardemment pour que le défi que représente « Gaillac-Graulhet Agglomération » soit une belle et grande réussite. La suite au prochain numéro...

## LE SPANC - Communiqué

Suite à la transformation en communauté d'agglomération de notre territoire, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) qui assure le contrôle des systèmes d'assainissement des immeubles non raccordés à un réseau public d'assainissement, et conseille les usagers du territoire dans leurs démarches administratives, techniques et financières qui leur incombent, a déménagé à **RABASTENS (81800) - 8 Place du Cuhn.**

Pour le moment, vos contacts privilégiés restent inchangés sur chacun des territoires dont vous dépendiez avant cette fusion. En ce qui concerne Cestayrols, pour les questions de suivi de dossier appeler le 0800 007 236 du lundi au vendredi le matin de 9 à 12h. Pour les RDV, une adresse électronique : [www.environnement.ted.fr](http://www.environnement.ted.fr) rubrique « demande de RDV ». Vous serez rappelé par un technicien. Pour les questions administratives appeler le 06 63 81 63 96 du lundi au vendredi l'après midi de 14 à 16h.

Afin d'apporter une **aide financière** pour la réhabilitation des dispositifs d'assainissement, la communauté d'Agglomération et l'Agence de l'eau Adour Garonne s'associent en mettant en œuvre des programmes de financement des installations d'assainissement. Une première tranche de dossiers financés se termine fin 2017. Il n'est pas trop tard pour y souscrire car, même si une prochaine renégociation avec l'Agence de l'Eau nous permettra d'harmoniser un nouveau programme en 2018, le nombre de dossiers subventionnables ainsi que les critères d'éligibilité ne seront peut-être pas



aussi favorables pour l'usager que ce qui se fait actuellement.

L'harmonisation des redevances est prévue mais il n'y a pas pour le moment de modifications de tarif sur notre territoire. Pour rappel :

**Conception-réalisation : 100 €-200 €.**

**Diagnostic : 100 €.**

**Bon fonctionnement : 50 €-70 €-100 €.** La prévision budgétaire est malheureusement à la hausse...

## La vie associative

### ANCIENS COMBATTANTS

La commémoration du 8 mai 1945 s'est déroulée le dimanche 14 mai, en présence des sections de Cordes, de Castelnau de Montmirail, d'Albi, de la Gendarmerie et des Pompiers. Tous les représentants, revêtus de leurs plus beaux uniformes, ont défilé derrière leurs drapeaux. Notre député, Jacques VALAX, est venu en compagnie de Claire FITA, candidate remplaçante aux prochaines législatives, qui pour la circonstance, a amené et déposé une superbe gerbe au pied du monument aux morts.

Le temps ensoleillé a fait venir un public nombreux que je tiens à remercier car cela donne plus de sens à ce rassemblement.

Prochaine commémoration : le 11 novembre.

Le président : Raymond AZEMAR

### A.D.M.R.

L'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural de Labastide de Lévis (ADMR) a réuni son conseil d'administration le **19 avril 2017**.



L'ADMR vous informe qu'elle organise le **vide-grenier dimanche 03 septembre 2017, à Cestayrols, rendez-vous désormais incontournable.**

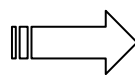
Pensez à réserver vos places (3 euros le mètre) auprès de :

- o Mme Chanfreau 05 63 56 80 96
- o Mme Cadillac 05 63 56 82 01

L'assemblée générale se tiendra le **samedi 14 octobre 2017 à Sénouillac** : un goûter et une animation seront proposés aux personnes aidées,

une bonne occasion de se rencontrer et de passer ensemble un moment agréable !

**Appel à la solidarité** : l'ADMR a besoin d'aide. La gestion par les bénévoles pose un problème : en effet, elle repose aujourd'hui sur **cinq** personnes qui donnent beaucoup de leur temps, et quelques autres personnes qui donnent un peu de leur temps, et ce, pour 75 personnes aidées. Nous avons besoin de correspondants pour les communes, en particulier pour Castanet, Sénouillac, Labastide de Lévis : il y a beaucoup de personnes aidées dans ces communes. On peut imaginer, dans un avenir proche, la disparition pure et simple de cette association, faute de bénévoles. Nous espérons que les Maires et les Conseils municipaux, sensibles à l'intérêt de cette association sur leur territoire, sauront mettre toute leur énergie pour trouver des bénévoles, afin de maintenir un service que tout le monde s'accorde à considérer comme irremplaçable.



*horaires d'accueil du bureau de l'ADMR de Sénouillac : le lundi de 14 h à 17 h et le jeudi de 9 h à 12 h. Tel : 06 32 90 29 92*

### CESTAY' EN FETE

Cette année encore nous animerons le village avec un apéro concert le vendredi 9 juin et la fête des vendanges fin septembre.

Le 9 juin, c'est le groupe Nashville 1950 qui vous fera danser ! Vous pourrez venir dès 19 h pour écouter la musique et passer une bonne soirée entre amis en voisins. Restauration et buvette sur place. Le 30 septembre, il y aura la traditionnelle pétanque avant l'apéro en musique et le repas dansant. Nous passerons distribuer le programme et vous vendre une petite fleur le dimanche 16 septembre.

Et, puisque le tour de France passe à Cestayrols le 15 juillet, nous y serons avec d'autres associations pour vous proposer un moment convivial encore en cours de réflexion !! L'assemblée générale est fixée au vendredi 1er décembre (20h30).

N'hésitez pas à venir rejoindre notre petite troupe fort sympathique et à très bientôt pour faire la fête !

Isabelle, 05 63 56 29 27 ou [cestayenfete@gmail.com](mailto:cestayenfete@gmail.com)

## LES ETINCELLES DE CESTAYROLS

Voilà déjà quatre années que nous existons ...et cette année notre association compte 28 majorettes (7 petites, 7 moyennes et 14 grandes).

Les répétitions se déroulent les mercredis après-midi de septembre à fin juin à la salle des fêtes.

Pour l'année 2017/2018, les inscriptions se dérouleront le mercredi 6 septembre l'après-midi (nous n'avons pas encore l'horaire exact) ; elles seront suivies de l'Assemblée Générale.

Quelques dates de sorties prévues :

\*21 juin : Plan d'eau de la Rivière à Souel à 19h

\*25 juin : fête de Livers-Cazelles à 14 h 30

\* 15 juillet : (horaire à définir) à Cestayrols à l'occasion du passage du Tour de France

\* 21 Août : cavalcade de la Saint Privat à Carmaux.

Nous remercions tous les comités, particuliers, associations de nous faire confiance !

Si notre vie associative vous intéresse soit pour être majorette soit en tant qu'association, vous pouvez nous contacter :

\*soit par mail : [lesetincellesdecestay@hotmail.com](mailto:lesetincellesdecestay@hotmail.com)

\*soit par téléphone : Lysiane : 06.11.07.60.80

\*soit venir nous voir lors de nos répétitions

Et vous pouvez aussi suivre notre activité sur Facebook « Les étincelles » !

## CESTAYROLS CONVIVALITE LOISIRS

Nombreux les participants au repas organisé par le club le dimanche 30 avril : bonne ambiance, bon repas servi par la maison VIAULES.

Petit changement à partir du mois d'octobre : les repas auront lieu le jeudi et non le dimanche. Rendez-vous donc le jeudi 5 octobre pour les prochaines festivités.

Arrêt des activités le jeudi 6 juillet.

Reprise le 7 septembre pour les activités mensuelles

Venez nous rejoindre !

La présidente : MARYSE ROZES

## CLUB NATURISTE EN ALBIGEOIS

Pour nous tous, l'année 2016 a été forte en émotions. En Septembre nous avons fêté notre 40ème anniversaire du Club et Georges Rolland nous a quittés fin Décembre, après une longue maladie. Il était pour le mouvement naturiste et défendait ses convictions sans langue de bois.

Nous resterons fidèles à sa mémoire et continuerons à gérer ce terrain de la Couliche, qu'il affectionnait tant en respectant toujours ces règles propres à cette philosophie de vie.

Durant la fin de l'hiver et le début du printemps la météo a été assez clémente et donc les travaux d'entretien et d'aménagements divers ont repris plein pot. Les adhérents ont retrouvé leurs petites habitudes.

Nous nous préparons à recevoir les vacanciers dans notre petit camping en leur assurant un minimum de confort. Ces vacanciers qui, après une journée de randonnée et de visites touristiques, apprécient particulièrement le calme bucolique de notre « petit coin de verdure où chante Dame Nature » avec les mélodies des cigales et des oiseaux.

Ainsi donc la saison 2017 est ouverte et si vous venez nous y rendre visite, là où l'on vit en toute simplicité et convivialité.

Alors, à bientôt peut être !!!

Club Naturiste en Albigeois- La Couliche  
Lincarque-81150 Cestayrols

**Association loi 1901-Membre de la Fédération Française de Naturisme.**

05.63.56.89.69 (Répondeur)

<http://naturismetarn.wix.com/lacouliche>  
[contact.naturismetarn@gmail.com](mailto:contact.naturismetarn@gmail.com)

## CESTAYROLS LOISIRS

L'Association " Cestayrols-Loisirs " vous invite à venir chiner aux puces des couturières (la 5ème édition) qui se tiendront à la salle des fêtes le 24 septembre de 10 h à 18 h .Vous pouvez également louer un emplacement (2 EUR le ml ), l'occasion pour vous de vendre vos surplus de tissus , laines , fils, dentelles, boutons etc ..etc ... mais aussi machines à coudre ou à tricoter, travailleuses ..... Pour réserver, appeler le 06 86 79 67 28.

D'autre part, nous organisons notre 4ème Salon des Arts et Loisirs Créatifs le 19 novembre.

Pour le marché de Noël nous risquons de manquer de place ... alors ce sera peut être pour l'an prochain !

Nous vous invitons aussi à notre Assemblée Générale le 1er décembre à 17 h 30

Alors, à très bientôt !

## DIANE CESTAYROLAISE

Le 14 Avril 2017 a eu lieu l'assemblée générale de l'association. Le président Serge BOUTHONNIER qui avait annoncé son intention de céder sa place il y a déjà 1 an a été remplacé par Guy SOULET et le reste du bureau n'a pas changé :

Le bilan financier reste positif grâce au repas grillade du mois de juillet et aux cotisations des actionnaires qui sont de plus en plus nombreux, étant donné que les chasseurs de la commune se font plus rares.

Coté petit gibier :

Le quota de 2 lièvres par an et par chasseur est reconduit. Les lâchés de faisans (250) seront plus importants que les lâchés de perdreaux (150) car cette espèce semble disparaître dans la nature alors que les faisans ont tendance à mieux s'implanter.

Coté grand gibier :

En 2016, la fédération de chasse nous avait accordé un plan de chasse limité à 19 chevreuils qui a été très rapidement réalisé étant donné la prolifération de cette espèce. Pour l'année prochaine un bracelet supplémentaire a été accordé, ce qui portera à 20 le quota attribué à notre société.

L'année fut propice au tir du sanglier, puisque 12 bêtes ont été prélevées avec l'aide des sociétés voisines, notamment Castanet.

Souhaitons que l'ambiance qui perdure depuis quelques années dans cette équipe puisse continuer pour le bien de tous.

Rendez vous à tous, au repas grillade du 9 Juillet à ROUMANOU. Pour réserver votre place, vous pouvez contacter les personnes suivantes :  
Guy Soulet au 06 87 14 68 67 et Jean Marc Julien au 05 63 56 84 35

## GYMNASTIQUE DE CESTAYROLS

2016/2017, Année de la diversification !

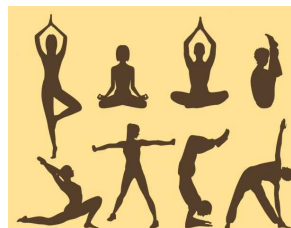
Cette saison, la Gymnastique Cestayrolaise a, comme prévu en début d'année, assuré ses cours de septembre jusqu'à juin, pour un montant d'adhésion identique aux années précédentes.

Des économies ont été réalisées, notamment, par notre désengagement de la Fédération « Gymnastique Volontaire ». Nous avons constaté que cette adhésion était lourde et présentait peu d'intérêt pour une petite association comme la nôtre. Par ailleurs, des personnes bénévoles sont intervenues au cours de l'année.

Des séances diversifiées ont été proposées aux adhérents : deux types de cours de gymnastique assurés par deux intervenants, des séances de Pilates, de Yoga, de relaxation, de gymnastique holistique. Les adhérents ont apprécié l'évolution de l'association et le large panel qui leur a été offert.

Si comme eux, vous souhaitez mieux connaître votre corps, le respecter et le garder en forme, et ceci dans la bonne humeur, n'hésitez pas à nous rejoindre. Les cours commenceront le **jeudi 7 septembre de 19 h 30 à 20 h 30.**

Marie FOULQUIER et Joy VICCA-DUTEY sont à votre disposition pour vous fournir toutes informations complémentaires. Vous pouvez joindre Marie au 05.63.56.85.18 et Joy au 05.63.56.88.60 [jovicca@orange.fr](mailto:jovicca@orange.fr).



Et si vous vous lancez le défi d'être aussi souple et en forme à la fin de la saison prochaine !



Très bel été à tous !  
Sportivement Vôtre.

## LECTIBULLE

Le Lectibulle grandit ! En plus des permanences du mercredi après-midi, il ouvre dorénavant ses portes le premier samedi du mois, de 10h à midi, pour un Biblio-Café.

Nous vous invitons à venir nous retrouver dans la salle de réunions, (route de Cahuzac) , pour

vous faire découvrir et partager vos plaisirs de lecture : un livre, un auteur, une revue, un article de presse ou tout type d'écrits, à partir desquels nous pourrions discuter et échanger, autour d'une tasse de café (ou autre...), et vivre ainsi un moment de convivialité, ce qui est aussi un objectif de notre équipe.

## **SAUVEGARDE DE NOTRE DAME DE ROUMANOU**

L'association a tenu son assemblée générale le samedi 3 mars 2017. Cette assemblée a été l'occasion pour son président Alain Boudet, de passer en revue les nombreux événements qui se sont déroulés en 2016 : l'inauguration de la 1<sup>o</sup> tranche de travaux en juin en présence de nombreuses personnalités politiques qui soutiennent l'action de l'association et de la commune, le concert de fin juillet avec son répertoire lyrique très apprécié des connaisseurs, les journées du patrimoine de septembre qui ont permis à plus d'une centaine de visiteurs de découvrir le résultat de la restauration, la conférence sur Roumanou et ses hameaux proposée par Monsieur Le Pottier (directeur des archives départementales) en octobre, et la soirée du Gaillac-primeur de novembre qui, une fois de plus, a ravi ses participants. Après examen et approbation du bilan financier de l'année écoulée, présenté par Marguerite Cabrol (trésorière), les travaux concernant la 2<sup>o</sup> tranche de travaux de rénovation de la chapelle ont été évoqués. Le coût des travaux (maçonnerie et protection de la litre funéraire), frais d'architecte inclus, est voisin de 70000 euros. La DRAC a débloqué une somme de 25000 euros (50% d'un montant de travaux maximum de 50000 euros) pour réaliser la réfection de la nef. Des démarches auprès du département, de la région et des parlementaires ont été entreprises par la commune pour compléter cette aide. L'association participera au financement de cette 2<sup>o</sup> tranche de travaux dans des conditions similaires à celles de la 1<sup>o</sup> tranche.

Au conseil d'administration, on note le départ, à sa demande, de Catherine Bernadou, remplacée par André Lagasse qui participe depuis

déjà quelques années aux journées de bénévolat de l'association.

La cotisation annuelle à l'association reste fixée à 10 euros.

Le président informe l'assemblée que le site internet du Guide Touristique de France qui présente le site de Roumanou a été totalement remanié. Il propose maintenant plusieurs vues d'ensemble, des peintures et des sculptures de la chapelle, réalisées par Francis Bernadou. Vous trouverez le lien vers ce site en bas de l'article.

L'agenda 2017 a débuté en janvier par une soirée théâtre à la salle des fêtes de Cestayrols. Ce fût un moment plein d'humour proposé par la troupe de la Renaudié qui a été très apprécié des spectateurs. Le 11 juin dans l'après midi et plus précisément vers 17h (après les répétitions), une chorale d'Albi viendra emplir la chapelle de ses chants (entrée gratuite). Le vendredi 28 juillet à 21h le groupe « Les Vibrato » proposera à son tour le concert de l'été. Pendant les journées du patrimoine qui auront lieu les 16 et 17 septembre de 14 à 18h, les visiteurs pourront profiter de commentaires éclairés sur la chapelle. Le repas du Gaillac primeur est programmé pour le vendredi soir 17 Novembre.

<http://www.guide-tourisme-france.com/VISITER/eglise-notre-dame-roumanou-cestayrols-17412.htm>



## **ST AMANS DE LINCARQUE**

Cette année, notre concert de printemps a eu lieu le Samedi 22 avril. Nous avons passé une très agréable soirée avec l'Union Musicale de Carmaux, dirigée par le talentueux chef d'orchestre Julien Conesa. M-Pierre Conesa, la Présidente, se dévoue corps et âme pour faire vivre cette Association. Ils nous ont fait partager leur passion pour la musique et nous avons apprécié la bonne ambiance et l'entente qui règnent au sein du groupe.

Merci encore à vous tous pour votre participation et votre générosité. Grâce à ces manifestations, petit à petit, l'Association Saint-Amans peut réaliser ses projets.

Cet hiver, le chauffage devrait être installé et fonctionner ! Le devis a été accepté par l'Association. Il s'agit d'un chauffage au sol avec

moquette, placé sur une surface correspondant à la moitié de l'église. Bien sûr, une demande de subvention a été faite auprès de la région, du département et de la paroisse de Gaillac. Mais la plus grande partie reste à la charge de l'Association. Si nous avons fait ce choix d'installation du chauffage, c'est pour maintenir une vie d'Eglise ; en particulier, nos messes mensuelles connaissent une bonne fréquentation. Nous ferons appel aux Lincarquois et autres donateurs pour encore nous soutenir dans cette démarche. Les peintures vont se terminer à la sacristie et un grand nettoyage devrait avoir lieu prochainement...

Par ailleurs, la paroisse de Gaillac a financé l'achat d'un très bon aspirateur "KARCHER" pour tout le secteur de Senouillac : donc Cestayrols, Lincarque et Roumanou pourront l'emprunter. Il sera, à disposition, à Senouillac. Nous adressons nos remerciements au Conseil Economique de Gaillac pour avoir pris notre demande en considération.

Nous vous souhaitons un bel et agréable été !

### **ST MICHEL DE CESTAYROLS**

L'association organise comme chaque année un concert à l'église. Cette année il aura lieu le samedi 23 septembre 2017 à 21h00 avec l'accordéon club gaillacois. Nous vous y attendons nombreux.

La présidente  
Laurence Dubois-Robert

### **REPAS DU BOURG**

Le repas du bourg de Cestayrols n'a pas eu lieu en 2016 en raison du manque d'organisateur bénévoles. Toutes les personnes ayant envie de relancer cette activité conviviale sont invitées à la **salle de réunion le 30 juin à 20h30**.

Venez nous rejoindre !

**Gilles et Ginette du conseil municipal**

## **EXTERIEURS**

### **SECOURS POPULAIRE**

En 2017 le Secours Populaire multiplie les initiatives permettant au plus grand nombre de connaître les joies des vacances. Chaque dossier est

étudié après production de justificatifs et sous conditions de ressources.

Le Secours Populaire français avec l'aide de la CAF, de la CARSAT, de la MSA, de l'ANCV... propose aux familles en difficulté de les accompagner dans leur projet de départ en vacances tout au long de l'année.

Un séjour en famille de vacances est organisé en Dordogne (du 11 au 25 juillet), de même que des départs en colonies de vacances dans d'autres lieux : en partenariat avec la FOL (Domaine de Lascroux – Puycelsi), les francas, la MJC de Castres (à Soulac), la société KINDER (stage sportif dans le Lot), les éclaireurs, l'EDF...

Bonne nouvelle .. la « journée des oubliés des vacances » s'étire cette année sur 2 jours et accueillera les enfants à Gruissan, les 22 et 23 août.

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONTACTEZ**

**SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS**

25 Rue de la Berchère

81000 ALBI

Tél : 05 63 47 00 02

e-mail : [contact@spf81.org](mailto:contact@spf81.org)

### **OFFICE TOURISME GAILLAC**

**Envie de prendre l'air ? Rien de tel qu'une petite randonnée !**

Vous n'avez pas besoin de partir loin pour vous faire plaisir. Nous comptons 27 randonnées d'une durée d'une heure à trois jours, sur le territoire de notre communauté d'agglomération. Nous vous invitons à vous balader dans le vignoble, en forêt ou sur nos plus belles collines. Plusieurs d'entre elles vous proposent des détours vers des lacs, villages et sites incontournables.

Retrouvez les itinéraires en vente (0.50€ la fiche ou 5€ le pack de 24 fiches) dans nos bureaux d'accueil, ou en téléchargement gratuit sur notre site internet :

[www.tourisme-vignoble-bastides.com](http://www.tourisme-vignoble-bastides.com)

Tel : 0805 400 828

Office de tourisme Bastides et Vignoble du Gaillac  
Abbaye Saint Michel 81600 Gaillac.

---

# L'AGENDA

- 3 juin : marche nordique
  - 9 juin : CESTAY'EN FETE concert de printemps
  - 11 juin chorale à ND de Roumanou à 17h (gratuit)
  - 30 juin réunion pour le repas du bourg à 20h30
  - 9 juillet : REPAS DES CHASSEURS à Roumanou
  - 15 juillet : PASSAGE TOUR DE France à partir de 13h30
  - 24 juillet : DOMAINE DE LARROQUE apéro concert à 19h
  - 28 juillet : CONCERT ANNUEL à ND DE ROUMANOU
  - 30 juillet : REPAS DU HAMEAU DE ROUMANOU
  - 20 août : REPAS DU HAMEAU DE LINCARQUE
  - 27 et 28 août : CYCLISME CHAMPIONNAT MONDIAL AMATEURS
  - 3 septembre : VIDE-GRENIER ADMR
  - 6 septembre : MAJORETTES inscriptions et AG
  - 16 et 17 septembre : JOURNES DU PATRIMOINE  
ouverture des 3 églises de 14h à 18h
  - 23 septembre : CONCERT à ST MICHEL de Cestayrols
  - 24 septembre : CESTAYROLS LOISIRS 5èmes Pucés des couturières
  - 30 septembre : CESTAY'EN FETE Fête des vendanges
  - 5 octobre : CC L Repas
  - 7-8 octobre : ANCIENS COMBATTANTS rassemblement départemental
  - 14 octobre AG de L'ADMR à Sénouillac
  - 11 novembre : ANCIENS COMBATTANTS  
commémoration de l'armistice
  - 17 novembre : Repas Gaillac Primeur ASSOCIATION ND DE ROUMANOU
  - 19 novembre : CESTAYROLS LOISIRS salon des arts et loisirs créatifs
  - 24 novembre AG SAINT AMANS de Lincarque (20h30)
  - 1<sup>er</sup> décembre : CESTAYROLS LOISIRS AG à 17h30
  - 1<sup>er</sup> décembre : CESTAYROLS EN FETES AG à 20h30
  - 16 décembre : CRECHE (lieu à déterminer)
  - 7 janvier 2018 : Goûter des aînés, vœux du maire, accueil des nouveaux arrivants
- LECTIBULLE : Biblio-café tous les 1ers samedis du mois (10h à midi)**

# FICHE PRATIQUE

## MAIRIE

Téléphone + Fax : 05.63.56.81.55

Site internet : <http://mairiedecestayrols81.e-monsite.com>

courriel : [mairiedecestayrols@orange.fr](mailto:mairiedecestayrols@orange.fr)

Maire (en cas d'urgence): 05.63.56.85.10

Horaires d'ouverture :

Mardi : 12h45 - 17h00

Mercredi (un sur deux) : 12h45 - 16h45

Jeudi : 12h45 - 17h00

Vendredi : 08h30 - 12h00

Samedi (permanence élus) : 10h30 - 12h00

## ECOLE

Téléphone + Fax : 05.63.56.91.31

e.mail : [Ecole.E-Cestayrols-81@ac-toulouse.fr](mailto:Ecole.E-Cestayrols-81@ac-toulouse.fr)

Garderie : 07h30 - 08h50 / 16h40 - 18h30

Classes : 09h00 - 12h00 / 13h40 - 16h40

Pour info Fayssac

e.mail : [ce0810199b@ac-toulouse.fr](mailto:ce0810199b@ac-toulouse.fr)

Téléphone : 05.63.41.77.37

## LA POSTE

Téléphone : 05.63.56.86.64

Horaires : 15h30 - 18h30 du mardi au vendredi

9h00 - 12h00 le samedi

Horaires des levées : 10H00 du lundi au vendredi

## SYNDICAT DES EAUX DE RIVIERES

(en cas de problème sur le réseau)

Téléphone : 05.63.41.74.08

## DECHETTERIES

GAILLAC : Tel : 05.63.57.27.82 Fax : 05.63.57.27.82

Lundi au Samedi : 8H00 à 12H00 et 14H00 à 18H00

Public accepté : particuliers et professionnels

LES CABANNES : Tel 05.63.56.19.01 Fax 05.63.56.19.01

Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi : 10H00 à 12H00 et 14H00 à 17H00

Public accepté : particuliers et professionnels

## Le Fournil de la Monestarié

Au fournil de la Monestarié à Lincarque, deux fois par semaine, (le mardi et le vendredi) Thomas Gelin et Damien Delpech, paysans-boulangers sont heureux de vous proposer leurs pains fermiers au levain, pétris à la main et cuits au feu de bois. La farine moulue à la ferme avec des meules en pierre est issue de blés de Pays cultivés localement en agriculture biologique. Un pain doré est né de cette passion et fait revivre un savoir ancestral en offrant aux papilles un plaisir à déguster. Ça sent bon le pain frais à Lincarque !



Pains à commander au 05 63 47 04 99 ou par internet : [fournildelamonestarie@gmail.com](mailto:fournildelamonestarie@gmail.com)

Le prix du pain est de 4.60 euros/Kg (livré en 1/2, 1 et 2Kg). Vente du pain le mardi et le vendredi de 17 à 19h30.